

25 mar 2016 -15:00

Appartient à [Conseil des ministres du 25 mars 2016](#)

Défense : dispositions diverses relatives au statut des militaires

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à modifier diverses dispositions concernant le statut des militaires.

L'avant-projet de loi apporte des modifications terminologiques et techniques à diverses lois, applicables aux militaires. Les modifications apportées visent particulièrement à :

- aligner les terminologies utilisées dans les différents statuts
- abroger la loi du 20 mai 1994 *portant statut des militaires court terme*
- permettre à des militaires de réserve, pour certaines fonctions hautement spécialisées, de rester dans le cadre de réserve au-delà de la limite d'âge fixée de 65 ans ou d'y être repris, lorsque des "nécessités d'encadrement ou certaines circonstances" l'exigent
- régler les transferts possibles entre forces, à la demande du militaire ou dans l'intérêt du service
- fixer la date à laquelle un candidat sous-officier du niveau B peut être commissionné dans le grade de premier sergent-major

L'avant-projet de loi sera soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>